

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

RÉF : PREVRPS1

PRÉ REQUIS : Aucun

DURÉE : 14 heures

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

PUBLIC CONCERNÉ : DRH et RRH, chef de projet RH

Responsable santé et sécurité, assistante sociale / Infirmière du secteur public ou privé

Encadrement, techniciens et cadres / Représentant du personnel : CE, CHSCT, DP, CHS

Toute fonction appelée à mener un plan d'actions de prévention des risques psychosociaux.

TAILLE DE L'ENTREPRISE : TPE, PME/PMI, collectivités locales, établissements bancaires, administrations...

COMPETENCES A ACQUERIR

Etablir le lien entre une exposition aux RPS et des données formelles (document unique, pré-diagnostique, plainte...) et informelles (échanges verbaux, perceptions...)

Reconnaître une démarche de prévention sur les RPS

REFERENTIELS REGLEMENTAIRES

Code du Travail Art L4121-1 : *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention...*

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE :

pédagogie active, mise en situations, échanges d'expérience

CONTENU DU STAGE

Connaissances de base de la prévention des risques professionnels

Les différentes catégories de RPS, leurs caractéristiques et leurs effets

Les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme cause des RPS

Les RPS identifiés comme un risque professionnel

Les actions de prévention primaire à différencier des autres types d'action de prévention des RPS

INTERVENANT : Hugues ALIMBAU

Consultant formateur, certifié par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection)

et agréé par l'INRS et la CRAMIF (Caisse Régionale Assurance Maladie)

Chargé de prévention sur le Tour de France

RÉFÉRENCES : Le Tour de France, Le Parisien, Amaury Médias...

TARIF INTER-ENTREPRISE : 523 € HT /participant - TARIF INTRA-ENTREPRISE : nous consulter